

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

Nom commercial : Feuilles de cire d'abeille jaune pure

Description chimique : Cire d'abeille

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Usage industriel et recherche scientifique

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune autre information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Naturcera

Adresse : C/Lleida 1 (Pol. Ind. de la Riera de Riudemeia), 08317 Òrrius, Barcelona, Espagne

Téléphone : +34 93 185 55 00

E-mail : contacto@naturcera.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)

+34 91 562 04 20 (Institut national de toxicologie, Madrid, 24 h/24)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), conformément aux règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 (annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune autre information disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien

Selon les connaissances actuelles du fabricant et en cas de manipulation correcte, le produit ne présente pas de risques pour la santé humaine ni pour l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom commercial	Identifiants	Classification
Feuilles de cire d'abeille jaune pure	N° CAS : 8012-89-3 N° CE : 232-383-7 N° Index : Non applicable Nom INCI : BEESWAX N° REACH : Non applicable	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Non classé 100%

3.2 Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Les symptômes d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition ; par conséquent, en cas de doute, d'exposition directe à la substance chimique ou de malaise persistant, consulter un médecin en lui montrant la fiche de données de sécurité de ce produit.

En cas d'inhalation : Ce produit n'est pas classé comme dangereux par inhalation ; néanmoins, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne affectée du lieu d'exposition, de lui procurer de l'air frais et de la maintenir au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas de contact avec la peau : Ce produit n'est pas classé comme dangereux au contact de la peau. Néanmoins, en cas de contact avec la peau, il est recommandé d'enlever les vêtements et chaussures contaminés, de rincer la peau ou de prendre une douche si nécessaire avec beaucoup d'eau froide et du savon neutre. En cas de malaise grave, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la victime porte des lentilles de contact, les retirer à condition qu'elles ne soient pas collées à l'œil, faute de quoi des lésions supplémentaires pourraient survenir. Dans tous les cas, après le rinçage, consulter un médecin dès que possible en lui présentant la fiche de données de sécurité du produit.

En cas d'ingestion/d'aspiration : Ne pas provoquer de vomissement ; s'il se produit, maintenir la tête penchée en avant pour éviter l'aspiration. Maintenir au repos. Rincer la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été touchées par l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Tout ingrédient présent en proportion significative selon les critères établis par le règlement 1272/2008 est mentionné à la rubrique 3.2 de la présente fiche de données de sécurité. Consulter d'urgence un médecin.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudres chimiques sèches, CO₂, eau pulvérisée ou mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions pour l'extinction de l'incendie : Lutter contre l'incendie à une distance raisonnable, en prenant les précautions habituelles.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat.

5.4 Informations complémentaires

Éviter que l'eau d'extinction ne contamine les eaux de surface ou le réseau d'eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la déverser dans les égouts.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer ni inhaler.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la matière de pénétrer dans les eaux de surface ou dans le réseau d'assainissement. Ne pas déverser directement dans une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou si des résidus pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau, contacter l'agence locale de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, absorber avec une matière absorbante et recueillir à la pelle. Terminer ensuite le nettoyage de la zone touchée avec beaucoup d'eau à haute pression. Pour les déversements importants, il est recommandé de confiner la zone de déversement avec une matière absorbante et de recueillir la plus grande quantité possible de produit par pompage dans des récipients appropriés. Nettoyer ensuite la zone touchée avec beaucoup d'eau à haute pression.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques/précautions : Assurer une bonne ventilation (aspiration locale) de la zone de travail, des douches de sécurité et un poste de rinçage oculaire à proximité du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection individuelle (voir la rubrique 8). Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'inflammation. Utiliser des équipements mis à la terre.

Hygiène professionnelle générale : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé pour éviter la suroxydation. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières combustibles.

7.2.2 Exigences concernant les locaux et récipients de stockage : Stocker au sec et dans les emballages d'origine bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Température de manipulation : 5 - 30°C

7.2.3 Incompatibilité de stockage : Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes les utilisations du produit connues à ce jour, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les sous-rubriques précédentes.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées sur le lieu de travail :

Il n'existe pas de valeurs limites environnementales pour les substances constituant le produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

A. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser des équipements de protection individuelle de base portant le marquage CE correspondant, conformément au Real Decreto espagnol 1407/1992 et à ses modifications ultérieures. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consulter la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI.

Les indications de cette rubrique concernent le produit pur. Les mesures de protection pour le produit dilué peuvent varier selon le degré de dilution utilisé, la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des lave-yeux dans les locaux de stockage, il y a lieu de tenir compte de

la réglementation applicable au stockage des produits chimiques dans chaque cas. Pour plus d'informations, voir les rubriques 7.1 et 7.2.

Toutes les informations figurant ici constituent une recommandation et doivent être précisées par les services de prévention des risques professionnels, les mesures à adopter étant inconnues. Les informations figurant ici constituent une recommandation et doivent être précisées par les services de prévention des risques professionnels, car on ignore les mesures de prévention supplémentaires que l'entreprise peut avoir mises en place ou si elles ont été incluses dans l'évaluation des risques correspondante.

B. Protection respiratoire.

Un équipement de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillards ou de dépassement des limites d'exposition professionnelle, s'il en existe (voir rubrique 8.1).

C. Protection spécifique des mains.

Le produit étant un mélange de différentes matières, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance de manière fiable et doit donc être vérifiée avant l'application.

D. Protection des yeux et du visage

Lunettes panoramiques contre les éclaboussures et/ou les projections.

E. Protection du corps

Vêtements de travail, chaussures de travail antidérapantes

F. Mesures d'urgence complémentaires

Douche de sécurité

Lave-yeux

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (25°C) : Solide

Odeur : Caractéristique

Couleur : Jaune

Pression de vapeur (20°C) (mm Hg) : Non disponible

Point d'ébullition (°C) : Non disponible

Viscosité cinématique (cSt) : Non disponible

Densité (20°C) (g/cm³) : 0,950 – 0,965

Point d'éclair (°C) : Non disponible

Point de fusion (°C) : 63 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non disponible

Solubilité : Non disponible

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Dans des conditions normales de stockage, aucun risque de réactivité n'est connu.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, humidité, températures supérieures à la température ambiante.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir les rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Produit non toxique

Toxicité aiguë : Aucune toxicité aiguë n'est attendue pour le produit.

Toxicité chronique : Il n'est pas nécessaire de prendre en compte d'éventuels effets chroniques sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Contact cutané : Aucun effet connu

Contact avec les yeux : Aucun effet connu

Ingestion : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Effets CMR : Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations toxicologiques supplémentaires

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Informations supplémentaires : En cas d'utilisation correcte, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni prévisible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'a été élaborée à ce sujet. Ce produit n'est pas soluble dans l'eau et ne devrait pas avoir d'effet néfaste sur l'environnement.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange de substances n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ni comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée/information disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Conformément à la réglementation locale et nationale. Pour l'élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des gestionnaires agréés. Ne pas laisser la matière contaminer le réseau d'eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface. Prévoir, lors de la manipulation du déchet, les mêmes précautions que celles recommandées aux rubriques 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité. Consulter la rubrique 2 de la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes d'élimination des emballages : Les récipients vides et les emballages doivent être éliminés conformément aux législations locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

14.1 Numéro ONU (ADR) : Non réglementé pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non réglementé pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non réglementé pour le transport.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : produit non classé comme dangereux, étiquetage non applicable.

Ne contient aucune substance soumise à des restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

La présente fiche de données de sécurité complète la fiche de spécifications mais ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'est pas un rapport juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi sur la base de nos meilleures connaissances du produit. Toutefois, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux conséquences découlant de son utilisation.

Nous avertissons les utilisateurs des risques possibles encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il était initialement prévu.

Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.